

M. René CHASSARA  
Et Christine CHASSARA  
3 Impasse Capdariou  
33610 CESTAS  
Adresse mail :  
[chassara.chris@outlook.fr](mailto:chassara.chris@outlook.fr)

SALLES le 14 Septembre 2019

Mairie de SALLES  
Service Urbanisme

*copie*

A l'attention de  
M. le Commissaire Enquêteur

Objet :  
Modification PLU  
Enquête Publique

Monsieur ,

Le **14 Juin 2000** , nous avons fait l'acquisition d'un terrain constructible situé au lieu-dit **Bilos sur la Commune de SALLES 33770** , au numéro **6 du Chemin de Luce** ( Références initiales au cadastre des sections N° 3213 - 3215- 3216 - 3217 et 3219 , soit 46 ares et 08 centiares devenues BI 47 et BI 48 ).

Sur ce terrain , nous envisagions de faire construire notre maison dès que nos moyens financiers le permettraient , ceci d'autant plus que mon frère M. GARNAUD Gérard est déjà propriétaire de la parcelle mitoyenne , parcelle qui jouxte ce terrain , et sur laquelle il a fait édifier sa maison ( BI 46 ) , et que nous souhaitons nous rapprocher .

Il est à noter que ce terrain a été classé en Zone NB constructible depuis plus de 10 ans .

Nous avons d'ailleurs payé des Impôts en ce sens depuis son acquisition , soit en l'an 2000 ( voir la copie de la **lettre des Impôts du 30/07/2003 confirmant que c'est un terrain classé « à bâtir »** ) , soit depuis plus de 19 ans .

Par ailleurs , ce terrain se situe dans une zone où sont déjà implantées différentes habitations , comme le démontre la photographie satellite ci-jointe , **habitations desservies par le Chemin de Luce , chemin donnant accès à la voie publique , chemin qui passe devant cette parcelle.**

**Enfin , ce terrain est viabilisable , car tous les réseaux passent déjà devant ( eau , électricité , téléphone ) .**

Or , nous constatons sur le nouveau projet de PLU , que ce terrain serait déclassé , et passerait en Zone Naturelle , alors que **toutes les parcelles avoisinantes sont en Zone UC2 .**

Ce déclassement nous apparaît dès lors totalement injustifié , et nous causerait un lourd préjudice .